

## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 20 JANVIER 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt janvier à 19h00, le Conseil municipal légalement convoqué en date du quatorze janvier deux mil vingt-cinq, s'est réuni en séance ordinaire à la mairie de GRANE sous la présidence de Mr Jean-Paul XATARD, Maire.

**Présents** : Christine MARION, Marc ESTRANGIN, Béatrice BRETON-GENTE, Jean-Louis REYNAUD, Laure Haillet de Longpré, Robert ARNAUD, Laurence JOLY, Camille YVOREL-QUINCARD, Erwin TAUBER, Michel VALLET, Thibault RASPAI, Rajae DAHMANI, Cynthia BRIZARD, Jean LONGEOT, Camille YVOREL-QUINCARD.

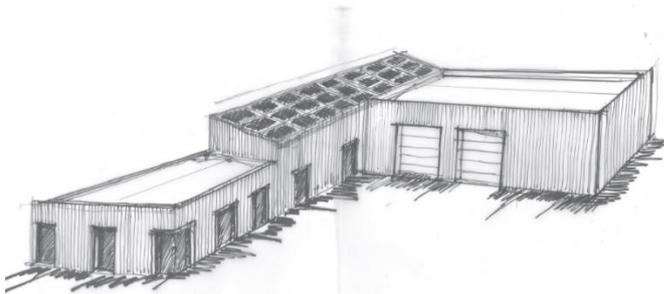
**Absent(s) excusé(s)** : Stéphanie NICOLAS-TESTARD, Ludovic DUBOST, Frédéric ROLLET, Mallory ALLIGIER.

**Secrétaire de séance** : Erwin TAUBER

### N°01 PROJET DE CONSTRUCTION DES SERVICES TECHNIQUES : SOLLICITATION DES SUBVENTIONS DETR ET DSIL AU TITRE DE LA PROGRAMMATION 2025 (DCM250120-01)

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers que dans le cadre du projet de construction du nouveau bâtiment des services techniques municipaux, la commune avait déposé un dossier de subventions au titre de la DETR et de la DSIL sur la programmation 2024. Le projet n'avait pas été retenu pour 2024, mais la programmation 2025 des DETR et DSIL permet le re-dépôt du dossier jusqu'au 31 janvier.

Le permis de construire a depuis été accordé, et les architectes mandatés sur ce dossier préparent l'appel d'offres nécessaire à la consultation des entreprises sur les travaux à venir.



Pour rappel, les dépenses prévisionnelles de ce projet sont les suivantes :

Espace hangar/stationnement (291m <sup>2</sup> )	180 863€ HT
Atelier (100m <sup>2</sup> )	90 924€ HT
Espace tertiaire et vestiaires/sanitaires (100m <sup>2</sup> )	157 678,50€ HT
Système chauffage atelier et tertiaire	15 000€ HT
VRD/extérieurs	114 995€ HT
Option retenue 1 : auvent nord 60m <sup>2</sup>	15.000€ HT
Option retenue 2 : bassin enterré eau pluie	15.000€ HT
Option retenue 3 : mise sous alarme	4.000€ HT
<b>Sous-total travaux</b>	<b>593 460,50€ HT</b>
Maîtrise d'œuvre s/travaux hors options (559 460,50€)	49 512,25€ HT
Etudes (géomètre, SPS, bureau technique, étude sol)	18 500€ HT
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>661 472,75€ HT</b>

Le plan prévisionnel des recettes est le suivant :

Recettes	Détail / libellé	Montant	Taux
Union européenne	-	-	-
DETR	-	165 368,18€	25 %
<i>Bonus eau, sol et confort d'été (cf notice explicative)</i>		66 147,27€	10 %
DSIL	-	165 368,18€	25 %
Conseil régional	-	-	-
Conseil départemental	-	132 294,55€	20 %
Fonds de concours CC	-	-	-
Autre (préciser)	-	-	-
<i>Sous-total aides publiques</i>		<b>529 178,18€</b>	<b>80 %</b>
Autofinancement (fonds propres ou emprunt)		132 294,57€	20 %
Aide privée	-	-	-
<b>Total prévisionnel € HT</b>		<b>661 472.75€</b>	<b>100 %</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, et à l'unanimité :

- **CONFIRME vouloir** poursuivre l'opération de construction du bâtiment des services techniques municipaux, en ce sens que ce projet est central dans le réaménagement du centre village.

- **SOLLICITE** une subvention au titre de la **DETR** programmation 2025, d'un montant de 165 368,18€ + 66 147,27€ de bonus écologique, pour 661 472,75€ de travaux prévisionnels HT. Soit un montant total de DETR bonifiée à **231.515,45€**.

- **SOLLICITE** une subvention au titre de la **DSIL** programmation 2025, d'un montant de **165.368,18€**, pour 661 472,75€ de travaux prévisionnels HT.

- **VALIDE** les plans de dépenses et de financements prévisionnels, tels que présentés ci-dessus, issus de l'avant-projet définitif proposé par la maîtrise d'oeuvre.

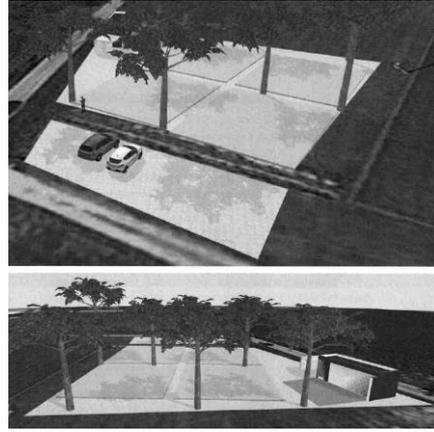
- **RAPPELLE** le dépôt en parallèle du dossier de subvention départementale, toujours en instruction auprès des services du département de la Drôme.

- **S'ENGAGE** à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions.

- **CHARGE** Monsieur le Maire de signer tout document relatif à cette opération.

## **N°02 CONVENTION MISE À DISPOSITION D'UN TERRAIN COMMUNAL- ASSOCIATION PETANQUE (DCM250120-02)**

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers que lors du dernier conseil, il avait été évoqué le souhait de l'association de Pétanque (AS Grâne Pétanque) de pouvoir bénéficier de la mise à disposition des terrains communaux situés derrière le stade d'entraînement du rugby.



Le projet de convention proposé a été relu, dont voici les principaux éléments :

- Convention tripartite entre la commune, l'AS Pétanque, et l'AS Rugby.
- L'AS Rugby « cède » une partie des terrains mis à disposition par la commune pour la création de 16 jeux officiels de pétanque.
- Possibilité de mettre à disposition les aménagements à d'autres associations si elles en font la demande.
- Convention de 2 années à partir du 1<sup>er</sup> février.
- Entretien du terrain à la charge de l'AS Pétanque.
- Priorité aux matchs de l'AS Rugby pour le parking et la buvette et dans le respect des conditions légales (sur autorisation et maximum 10 par an). Si la buvette temporaire est réservée aux adhérents (pot associatif, 3<sup>e</sup> mi-temps, réception-buffet), il n'y a pas de démarche particulière à faire, ni de réglementation spécifique à suivre.
- Responsabilité civile souscrite et à jour par l'association.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, et à l'unanimité :*

- **ACCEPTE** de passer une convention d'occupation des terrains communaux cadastrés ZE 286 avec l'association AS Grâne Petanque afin que l'association installe, à ses frais, des terrains de pétanque normalisés.
- **DIT** que la convention sera annexée à la présente délibération.

### **N°03 POINT SUR LE RESULTAT FINANCIER 2024 PREVISIONNEL ET PERSPECTIVES D'INVESTISSEMENTS 2025 (information)**

Monsieur le Maire donne la parole à Mr Marc Estrangin, Adjoint aux finances, qui expose. La commune se porte mieux financièrement, les efforts de rationalisation des coûts en fonctionnement, et de parcimonie ces 3 dernières années en investissements, permettent de dégager une capacité d'auto-financement améliorée (de 20.000€ en 2021 à 280.000€ pour 2024). Toutefois en 2024 la section investissement est déficitaire en raison des travaux et projets réalisés majoritairement en autofinancement, et peu subventionnés (pour exemple travaux de rénovation énergétique bien subventionnés, mais travaux routiers, et de murs de soutènement non subventionnés). Cette progression du résultat est la conséquence de l'effort de tous qu'il y a lieu de féliciter.

La capacité de désendettement de la commune s'est fortement améliorée depuis quelques années, passant ainsi de 14 ans à 2,11 ans pour 2024 : se pose ainsi la question de savoir si la commune peut, ou doit recourir à l'emprunt pour ses futurs projets structurants. S'ensuit ainsi un débat au sein du conseil entre risque à prendre, subventions à obtenir, et réserve financière à utiliser pour mener à bien les projets de la commune, tout en assurant un niveau de service public

satisfaisant pour tous. Ceci repose sur la poursuite de la maîtrise des charges et du résultat de fonctionnement.

Concernant les trois projets d'investissement structurants à venir :

- Travaux de requalification des déplacements, stationnements, cheminement doux, voirie, en centre village pour une enveloppe de 275.000€ HT (330.000€ TTC) prévisionnels de travaux, hors maîtrise d'œuvre ; une partie sera prise en charge par le département (66.000€) et une demande à affiner avec la région le sera certainement aussi. Soit un reste à charge en TTC de 234 000€ TTC à répartir sur 2 exercices budgétaires, soit 117 000€ annuel.

- Travaux de construction des nouveaux services techniques : 661 000€ HT de coûts sont estimés sur ce projet, soit 793.000€ TTC. Selon les résultats des demandes de subventions, on peut penser qu'une moitié devra être supportée par les finances communales.

- Réhabilitation du Centre Rural d'Animation : un chantier d'envergure se profile, qui ne pourra se passer de subventions conséquentes. Un diagnostic va être lancé afin de préparer au mieux les dossiers à déposer, et que toutes les études préalables nécessaires aient été réalisées en amont. À défaut d'attributions de subventions, ce projet devra être revu à la baisse mais au détriment des enjeux présents. À noter que des travaux plus modérés de réhabilitation du Temple sont liés au projet.

D'autres travaux sont à prévoir sur les années à venir, avec le système de chauffage à l'école à remplacer tôt ou tard (50.000€ à minima), des travaux de mise aux normes sécurité du pont sur la Grenette (estimés à 85.000€), la reprise des concessions au cimetière (50.000€), la rénovation des huisseries et salles de bain dans les logements loués par la commune ; sans compter les aléas auxquels doivent faire face les communes chaque année.

## **N°04 INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

- Le local de la poste sera libéré au 30 avril 2025.

- Réunion à la CCVD sur la possible création d'une réserve d'eau qui se remplirait par le surplus d'eau de la Drôme en hiver. Le fonctionnement d'une réserve d'eau n'est pas calqué sur le principe des mégas-bassines qui se remplissent, elles, via la nappe phréatique. Projet à l'état d'étude.

- Des personnels sont absents à l'école (ATSEM, Cantine), mais la commune a pu recourir aux services de l'association AIRE qui a répondu très rapidement aux besoins présentés avec du personnel réactif et disponible. Remerciements leur sont faits.

- Prochain conseil municipal : le 17/02/2025

SEANCE LEVÉE à 20h07